**MOTION ET RESOLUTION SUR LA CHERETE ET LA MAUVAISE QUALITE DES SOINS**

* Considérant que l’état est garant de la santé de toute la population béninoise conformément à l’article 8 de la constitution du Bénin qui stipule : «…l’Etat assure à ses citoyens l’égal accès à la santé… »
* Considérant le bas niveau socio-économique de la population béninoise,
* Considérant l’absence d’un système d’assurance-maladie opérationnel,
* Considérant que les difficultés d’accessibilité des populations aux structures sanitaires fautes de moyens financiers,
* Considérant la cherté des soins tant dans le secteur public que privé,
* Considérant le coût élevé des consultations, prestations de soins et d’hospitalisation dans les hôpitaux de références, en l’occurrence le CNHU
* Considérant qu’une population « malade » ne peut contribuer efficacement à l’essor économique durable du pays
* Considérant l’insuffisance criarde voire l’absence de plateaux techniques adéquats pouvant répondre aux besoins de la population en matière de soins,
* Considérant l’insuffisance d’infrastructures sanitaire de qualité avec disparité nord-sud,
* Considérant l’insuffisance de structures sanitaires dirigées par des agents qualifiés,
* Considérant le taux élevé de morts évitables imputables à l’insuffisance de moyens diagnostique et thérapeutique
* Considérant le coût élevé et l’abus des évacuations sanitaires au Bénin
* Considérant les réformes actuelles en cours dans le secteur ne prenant pas en compte le volet social conséquent vis-à-vis de la population
* Considérant l’absence criarde d’une politique de recrutement conséquent et continu des agents de santé qualifiés pourtant existant dans le pays
* Considérant l’absence d’une politique d’incitation à la spécialisation des médecins généralistes
* Considérant l’absence d’une politique de renouvellement continu du personnel universitaire dans le secteur de santé

Les médecins participants au congrès

* Dénoncent la mauvaise qualité des soins faute d’insuffisance de plateau technique qualifié
* Condamnent la cherté des soins contrastant avec le niveau de vie de la population
* Et fustigent la fuite de responsabilité de l’autorité gouvernementale
* Exigent de l’autorité
  + une diminution du coût d’accès aux soins à la population
  + une définition d’une politique en matière de qualité et accessibilité des soins au Bénin
  + une planification adéquate du besoin en ressource humaine et une distribution uniforme des médecins généralistes et spécialistes à travers toute l’étendue du territoire nationale
  + la subvention de la formation en spécialisation des médecins
* Prennent l’engagement
  + de contribuer à la mise en place d’une politique de santé efficace et durable
  + d’œuvrer à la réduction du coût d’accès aux soins de qualité au citoyen lambda
  + de lutter pour une prise de conscience globale de l’autorité des enjeux et défis dans le secteur

Cotonou, le 23 Septembre 2017

Le Congrès Constitutif